

# **SimPLU**

SG6 « Structuration du règlement d'urbanisme »



DSTI/SPP

© IGN-SHOM

Mickaël Borne Paul Chapron Noémie Suissa

# **SOMMAIRE**

- 1. Présentation de SimPLU
- 2. Présentation de SmartPLU
- 3. Travail sur la dématérialisation des règles

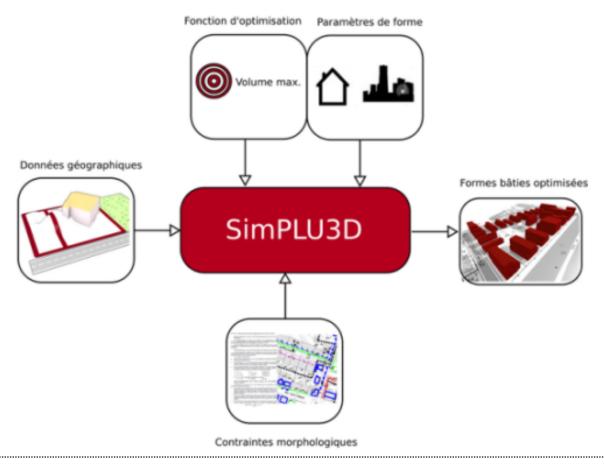


# **PRÉSENTATION DE SIMPLU**



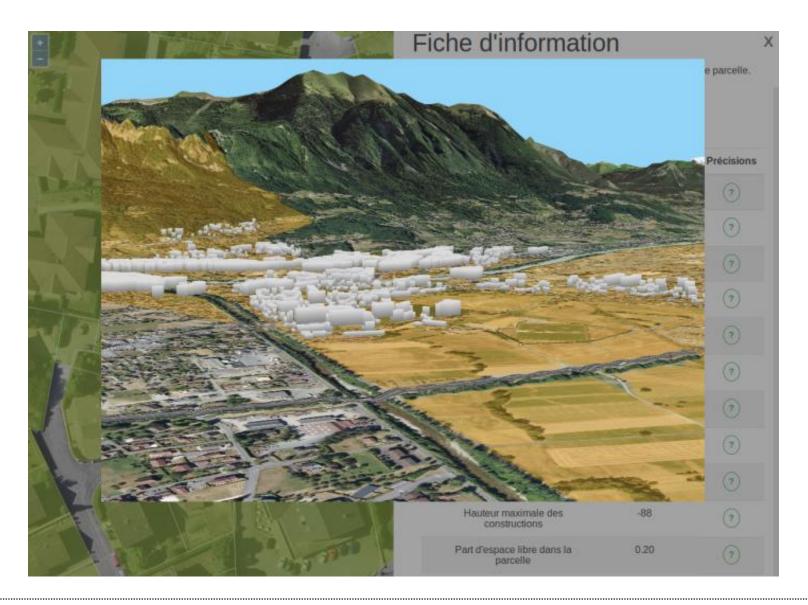
### LES CONCEPTEURS ET LE FONCTIONNEMENT

- Travaux de Mickaël Brasebin, Paul Chapron et Julien Perret. Puis, travail doctoral de Maxime Colomb notamment sur le Règlement National d'Urbanisme (RNU).
- SimPLU: simulation de formes bâties 3D à partir de contraintes morphologiques avec une fonction d'optimisation du volume.





# **VISUALISATION DE LA SIMULATION SUR UNE COMMUNE**





### **EXEMPLES DE DEUX CAS D'USAGE**

• Rennes-Métropole : aide à l'instruction au permis de construire.



### Règles du démonstrateur Rennes Métropole

Les règles ci-dessous ont été proposée par Rennes Métropole dans le cadre d'un démonstrateur SimPLU visant à assister dans l'instruction des permis des construires.

Elles sont conservées pour trace et pour illustrer des formulations des contraintes mais ne sont pas maintenues.

| Identifiant | Titre  | Paramètres   |
|-------------|--|--|
| RENNES-001  | Bande inconstructible en fond de parcelle                    | bandIncons   |
| RENNES-002  | Coefficient d'emprise au sol (cas 1)                         | empriseSol, empriseSurface, empLargeurMin                  |
| RENNES-003  | Coefficient d'emprise au sol (cas 2)                         | empriseSoIAlt  |
| RENNES-004  | Règle de prospect  | largMaxProspect1, prospectVoirie1Hini, prospectVoirie2Hini |
| RENNES-005  | Développé de facade  | Aucun  |
| RENNES-006  | Bande de constructibilité 1                                  | band1, alignement  |
| RENNES-007  | Recul des façades en distances latérales                     | reculLatMin, reculLatMax                                   |
| RENNES-008  | Ratio entre la hauteur du bâtiment et la hauteur des façades | hauteurMaxFacade   |
| RENNES-009  | Hauteur des façades en bande de constructibilité secondaire  | band2, hauteurMax2   |
| RENNES-010  | Distance de prospect en bande de constructibilité secondaire | band2, hIniProspectLat                                     |

IAUIDF/DRIEA: simulation de la constructibilité en Île-de-France.





### LES CONTRAINTES MORPHOLOGIQUES: EXPLICATION

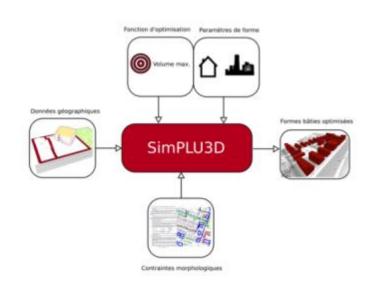
- Constitution d'un registre de règles issues du modèle CartoPLU+ développé par l'IAUIDF.
- 10 identifiants et 13 paramètres.

# Registre des règles SimPLU

### Règles issues du modèle CartoPLU+ développé par l'IAUIDF

La première règle (IAUIDF-000) définit le nombre de bandes de constructibilité et leurs dimensions. S'il y en a deux, les règles de IAUIDF-001 à IAUIDF-008 sont définies pour les deux bandes.

| Identifiant | Titre  | Paramètres           |
|-------------|--|----------------------|
| IAUIDF-000  | Bandes de constructibilité                                 | B1_T_BANDE, B1_BANDE |
| IAUIDF-001  | Distance minimale à la voirie                              | B1_ART_6             |
| IAUIDF-002  | Distance et alignement par rapport aux limites séparatives | B1_ART_71, B1_ART_72 |
| IAUIDF-003  | Distance par rapport au fond de parcelle                   | B1_ART_73            |
| IAUIDF-004  | Contrainte de prospect par rapport aux limites séparatives | B1_ART_74            |
| IAUIDF-005  | Distance minimale entre bâtiments                          | B1_ART_8             |
| IAUIDF-006  | Coefficient d'emprise au sol maximum                       | B1_ART_9             |
| IAUIDF-007  | Hauteur maximale des constructions                         | B1_ART_10_m          |
| IAUIDF-008  | Part d'espace libre dans la parcelle                       | B1_ART_13            |
| IAUIDF-009  | Surface minimale d'une parcelle constructible              | B1_ART_5             |
| IAUIDF-010  | Coefficient d'occupation du sol                            | B1_ART_14            |





7

# **EXEMPLE DE FICHE DE RÈGLES**

- Intégralité du registre disponible sur GitHub.
- Fiche explicative pour chaque identifiant de règle.

# IAUIDF-008 - Part d'espace libre dans la parcelle

### Modèle de phrase

La part d'espace libre dans la parcelle représente au minimum {{B1\_ART\_13}} fois l'aire de la parcelle.

### **Paramètres**

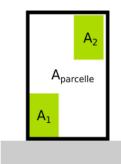
### B1\_ART\_13

Part minimale d'espaces libres de toute construction exprimée par rapport à la surface totale de la parcelle.

Ratio compris entre 0 et 1.

Remarque: Si valeur exprimée en %, convertir en ratio. Ex: 5%= 5/100 = 0,05; 85%= 85/100 = 0.85

### **Explications**



$$\frac{A_{\text{parcelle}} - \Sigma A_{i}}{A_{\text{parcelle}}} > \{\{B1\_ART\_13\}\}$$



# **SOMMAIRE**

- 1. Présentation de SimPLU
- 2. Présentation de SmartPLU
- 3. Travail sur la dématérialisation des règles







# PRÉSENTATION DU PROJET IGN

### ARTICLE 2: PORTEE RESPECTIVE OU REGLEMENT A L'EGARD D'AUTRES LEGISLATIONS RELATIVES A L'OCCUPATION DES SOLS

Restert et demeurent applicables les autres législations relatives à l'occupation ou à l'utilisation des sois, et notamment oalles du Code de l'Utilanisme, du Code de la construction et de l'habitation, du Code crist, du Code minier, du Code général des impôts, de la Loi du Commence et de l'Artisanet, du Réglement Santaire départemental, et celles relatives aux semitudes d'utilité publique, aux installations classiers pour le protection de l'environnement, à la domaniable publique (Code voirie mutilier, Code fluvial), à l'environnement, à l'archáclogie.

En matière d'archéologie, les dispositions suivantes sont à respector

- Aux termes de la loi du 27 septembre 1941, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à foccasion de travaux quélonques doivent immédiatement être signaties au Maine de la commune, lequel prévient la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre (Service Régional de l'Archéologie).
- En outre, en application de l'article L-522-4 du Code du Platémoine, en dehors des zones archéologiques défines en application de l'article L-522-5 de ce même Code, les personnes qui projettent de résisce des amériagements, ouvrages su travaux, prevent saisir État afin qu'il essamine si leur projet est susceptible de donner leu à des prescriptions de diagnostic archéologique (dans l'affirmative, l'amériageur peut en demandier la réalisation articolée).

### Extraction des textes au format XML

<article num="2" id="dgp2"> <titre>PORTEE RESPECTIVE DU NEGLEMENT A L'EGARD D'AUTRES LEGISLATIONS RELATIVES A L'OCCUPATION DES SOLS</titre> cp>Restent et demeurent applicables législatione relatives à l'occupation ou à l'utilisation des sols, et notamment celles du Code de l'Orbanisme, du Code de la construction et de l'habitation, du Code civil, du Code minier, du Code général des impôts, de la Loi du Commerce et de l'Artisanat, do Réglement Sanitaire départemental, et celles relatives aux servitudes d'utilité publique, aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la domanialité publique (Code voirle routière, Code fluxiall, à l'environnement, à l'archéologie. subjecte prefear-"."> En matière d'archéologie, les dispositions suivantes annt A respector 1%/p> Aux termes de la loi du 27 septembre 1941, les découvertes de vestiges archéologiques l'aites fortuitement à  Début du projet en juillet 2019 entre Numen, l'IGN et la DHUP.

- Modélisation sur le texte du document : passage d'un format PDF à un format XML ; extraction du texte pour une zone ; recherche full-texte...
- Modélisation sur les contraintes exprimées : présentes dans le texte, paramètre de règles SimPLU, possibilité de simuler les contraintes.

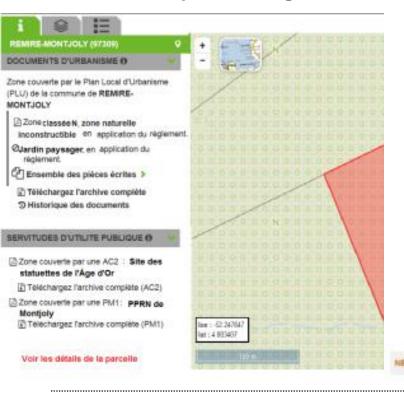
### Extraction des paramètres des contraintes SimPLU

```
<rule id="IAUIDF-002">
    <param name="B1_ART_71">1.0</param>
    <citation>
        Toute construction doit être : soit implantée sur les limites séparatives,
        </citation>
    </rule>
```

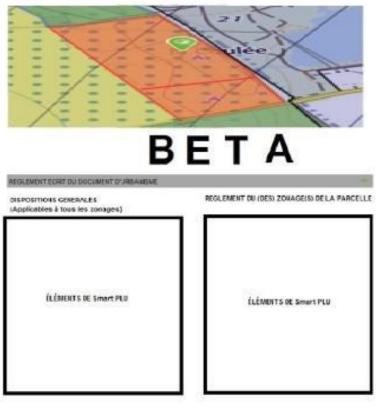


# INTÉGRATION AU GÉOPORTAIL DE L'URBANISME : MAQUETTE

- Intégration d'une nouvelle fonctionnalité disponible au grand public, bureaux d'études et collectivités locales.
- Version 4.2.
- Accès simplifié à la règle.



Commune de Sainte-Croix-de-Mareuil - Section 0C - Parcelle 0859

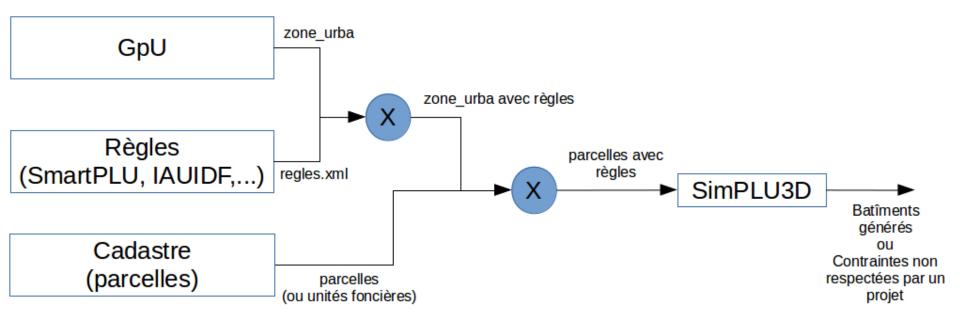








# SCHÉMA RÉCAPITULATIF SMARTPLU/SIMPLU





# **SOMMAIRE**

- 1. Présentation de SimPLU
- 2. Présentation de SmartPLU
- 3. Travail sur la dématérialisation des règles

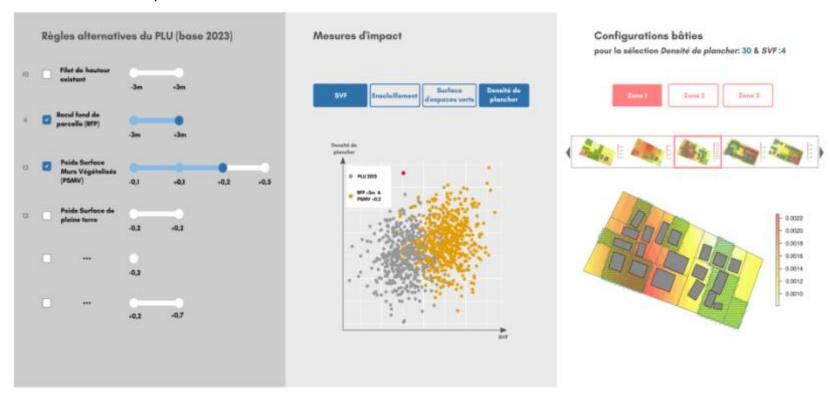






### TRAVAIL AVEC LA VILLE DE PARIS

- Acteurs: Ville de Paris, ISCPIF, IGN et Trempoline (SCIC).
- Objectif : évaluer l'impact de la modification des règles d'urbanisme dans le cadre de l'évolution du PLU de Paris à l'horizon 2023.
- Critères relatifs à la qualité de vie des habitants : ensoleillement, part d'espaces verts, densité de plancher...

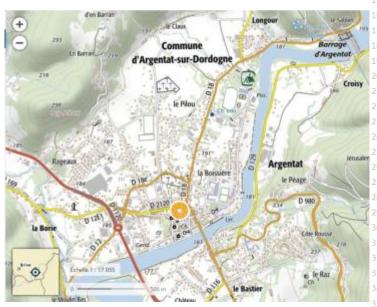




12/09/2019

## FORMATION D'UN REGISTRE DE RÈGLES POUR SIMPLU

- Constitution de deux registres au format XML à partir des PLU d'Argentat et de Domarin sur les zones U.
- Vérification et complément par rapport aux valeurs extraites par contrôle automatique par le programme de Numen.



```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<pluFormel id="9b154a5dd4c624ca4b270d1040e19d18" name="19010_PLU_20131210" municipality="ARGENTAT-SUR-DORDOGNE">
  <zone code="Us">
    <rules>
      <rule id="IAUIDF-000">
        <param name="B1_T_Bande">-88.0</param>
        <citation></citation>
      </rule>
      <rule id="IAUIDF-000">
        <param name="B1_BANDE">-88.0</param>
        <citation></citation>
      </rule>
      <rule id="IAUIDF-009">
        <param name="B1_ART_5">-88.0</param>
        <citation>Les caractéristiques des terrains doivent être compatibles avec le type d'assainissement envisag
      </rule>
      <rule id="IAUIDF-009">
        <param name="B1_ART_6">-88.0</param>
        <citation></citation>
      </rule>
      <rule id="IAUIDF-002">
        <param name="B1 ART 71">1.0</param>
        <citation>
          Toute construction doit être : soit implantée sur les limites séparatives, soit à une distance telle que
        </citation>
      </rule>
      <rule id="IAUIDF-002">
        <param name="B1_ART_72">-88.0</param>
        <citation></citation>
```



# **MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

